

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,

Rue de Lorraine, 14,

à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire son

annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 30 Septembre 1884

Les journaux anglais ont publié la déclaration suivante :

Nous soussignés, docteurs en médecine et habitants de la Principauté de Monaco, croyons devoir exprimer notre indignation relativement aux bruits méchants et sans fondement mis en circulation et publiés dans la presse anglaise par certains individus, sur l'état sanitaire de la Principauté, et déclarons de la façon la plus formelle, en hommes d'honneur, qu'il n'y a eu dans le pays ni un seul cas de choléra, ni épidémie de fièvre typhoïde, cette année; mais qu'au contraire, en raison des mesures intelligentes et toutes spéciales prises par les autorités, la santé publique n'a jamais été meilleure, le nombre des décès pour la saison d'été entière ayant été bien au-dessous de la moyenne ordinaire.

Monaco, le 23 septembre 1884.

Signé :

- Docteur BARRAÏA.
- COLIGNON, médecin de l'Hôtel-Dieu.
- GUEIRARD, SLUYS, RENAUD, docteurs.
- CRUZEL, pharmacien.
- BELLANDO et C^{ie}, pharmaciens.
- S. VAFTEL, English chemist.
- ASH, chirurgien-dentiste.
- SHAW SMITH et C^{ie}, banquiers.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire, arrivé à Copenhague le 17 septembre dans la soirée, a été invité à dîner le 19 par LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark.

Le lendemain, le Roi, accompagné du Prince Royal et du Prince Valdemar, a rendu visite à Son Altesse Sérénissime à bord du yacht *Hirondelle*.

Le Prince Héritaire et le Prince Louis, avec les personnes de leur suite, ont dîné le 20 septembre chez S. A. R. le Prince Royal.

Son Altesse Sérénissime a quitté Copenhague le 21.

M^{gr} l'Evêque a assisté le 23 de ce mois aux obsèques de M^{gr} Duquesnay, archevêque de Cambrai. La cérémonie qui a été des plus imposantes, à cause du concours des prêtres et des fidèles de ce vaste diocèse, était présidée par S. Exc. M^{gr} Langénieux, Archevêque de Reims, entouré de deux Archevêques, de neuf Evêques et de plusieurs Prélats et Abbés mitrés. Le Préfet du Nord et les principales Autorités y assistaient.

C'est un grand deuil pour l'Eglise de Cambrai, car M^{gr} Duquesnay était un Evêque dans la plus large acception du mot et un véritable Apôtre.

M^{gr} l'Evêque est arrivé à Monaco, avant-hier dimanche, venant du château de Marchais. Le Clergé de la Principauté attendait Sa Grandeur à la gare.

Dimanche prochain 5 octobre, solennité de Notre-Dame-du-Rosaire et inauguration des prières pour le mois d'octobre.

M^{gr} l'Evêque officiera solennellement à la Cathédrale, à la messe et aux vêpres. Avant la messe, on chantera le *Veni Creator*, et après les vêpres il y aura la procession solennelle du Saint-Rosaire.

La rentrée des classes des écoles communales de la Principauté aura lieu le mercredi 1^{er} octobre.

La rentrée des classes du Collège Saint-Charles reste fixée au jeudi 2 octobre; la messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain vendredi à 8 heures du matin.

Les élèves du Collège de la Visitation et de l'Ecole Apostolique, venant pour la plupart d'Italie, sont de retour à Monaco, ce qui est la meilleure preuve de l'excellent état sanitaire dont nous jouissons.

On nous prie d'annoncer que le produit des fêtes qui ont eu lieu les 8 et 9 août dernier à Saint-Roman, au profit des victimes du choléra, a été, par les soins de M. le Maire de Monaco, réparti entre les villes de Toulon et Marseille.

Les organisateurs de ces fêtes n'ont point voulu que les pauvres de Monaco fussent oubliés dans cette œuvre de charité, et une partie de la somme totale a été distribuée entre le bureau de bienfaisance et la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 26 de ce mois, un garde d'honneur de Son Altesse Sérénissime, Pietr'Angeli, a arrêté courageusement, à 10 h. 1/4 du matin, dans la rue des Briques, un cheval qui avait pris le mors aux dents.

Ce cheval, appartenant à M. Guizol, marchand de vin à la Condamine, était attelé à une jardinière. Parti de la place du Palais, il avait, dans sa course folle, brisé un banc de la promenade Sainte-Barbe et traversé la place sans causer heureusement d'autre accident.

Les almanachs pour 1885, édités par la maison Plon-Nourrit et C^{ie} à Paris, viennent de paraître. Nous y relevons les renseignements suivants :

Les dates des fêtes mobiles sont : Les Cendres, 18 février; Pâques, 5 avril; l'Ascension, le 14 mai; la Pentecôte, le 24 mai; la Trinité, le 31 mai; la Fête-Dieu, le 4 juin.

Deux éclipses de soleil, invisibles à Monaco, le 16 mars et le 8 septembre; deux éclipses de lune, en partie visibles, le 30 mars et le 24 septembre.

Le 27 janvier, jour de Sainte-Dévote, sera un mardi, la Saint-Roman, le 9 août, tombe un dimanche, la Saint-Charles, le 4 novembre, tombe un mardi.

Enfin la lune rousse commencera le 15 avril pour finir le 14 mai.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Agay. — Les navigateurs sont prévenus qu'à partir du 15 octobre prochain, un feu clignotant à éclipses, de 4 en 4 secondes, sera allumé pendant toute la durée des nuits, au sommet d'une tour en maçonnerie, accompagnée d'un corps de logis, récemment construite à l'est de l'entrée de la rade d'Agay, sur la pointe de la Baumette, dans l'emplacement même de l'ancienne redoute.

Le feu ne sera visible qu'au sud-est de la ligne dirigée du phare vers le sud 32° ouest, et passant à 100 mètres environ au large des dangers du cap Drammont. Il paraîtra blanc dans un angle de 98° d'amplitude, ouvert au sud, compris entre cette ligne et celle dirigée du phare vers le sud 66° est, laquelle passe elle-même à 400 mètres environ en avant de la tourille qui signale l'écueil de la veille d'Agay, et rouge depuis cette dernière ligne jusqu'au rivage en remontant vers le nord.

Nice. — Le *Journal de Genève* raconte un accident arrivé il y a quelques jours à un jeune touriste français, M. Gustave Bounin, de Nice, qui, ayant tenté l'ascension du Mont-Blanc, serait tombé dans un gouffre, au glacier de Tacconnaz. Il a été retiré sain et sauf par les guides qui l'accompagnaient.

— Depuis le 15 du courant, les bureaux de la chancellerie du Consulat général d'Italie sont transférés, rue de la Buffa, 4, au 1^{er} étage.

— Les régates internationales de Nice pour 1885

sont fixées aux 7 et 9 avril. Le 7 (mardi de Pâques), courses à la voile et à la vapeur, *Prix de Monte Carlo*; le jeudi 9, la voile, l'aviron et les modèles, *Prix de Monaco*. Nous donnerons plus tard le programme de ces fêtes nautiques.

Breil. — La route nationale de Breil à la frontière italienne est terminée. Le passage a été accordé depuis deux jours, et les voitures peuvent se rendre directement de Ventimiglia à Tende par cette nouvelle route qui raccourcit sensiblement la distance.

Ventimiglia. — Près de 400 ouvriers, des terrassiers pour la plupart, attendent à Ventimiglia les moyens de pénétrer en France ou de rentrer chez eux.

Quelques-uns sont des Italiens rapatriés à moitié prix, après avoir quitté Toulon et Marseille où il n'y avait plus d'ouvrage pour eux.

Interrogés sur le motif de leur rapatriement, maintenant que les conditions sanitaires de la France se sont améliorées, ces ouvriers répondent qu'il n'y a rien à faire, que plusieurs magasins sont fermés et que la misère et la faim s'avancent terribles, plus terribles encore que le choléra.

Le bureau de la sûreté publique et les chefs de gare des chemins de fer sont assiégés de demandes continues qu'ils sont impuissants à satisfaire.

La sûreté publique, préoccupée de la situation malheureuse de tant d'individus qui pourraient être un danger pour l'ordre et la sûreté publics, a demandé et obtenu de la préfecture de Port-Maurice la faculté de délivrer une feuille de route à tous ceux dont l'indigence sera dûment constatée.

Il est ainsi à espérer que les alentours de cette gare seront enfin délivrés de la présence de tant de malheureux.

— Le service des colis postaux de la France pour l'Italie a été rétabli. Exception est faite pour les îles de Sicile, de Sardaigne, l'île d'Elbe et pour les trois Calabres.

L'importation des chiffons, vieux habits non lavés, et au moyen des colis postaux, continue à être interdite.

Savone. — Un survivant des guerres de Napoléon I^{er} est mort ces jours-ci à Finalborgo. Il était connu sous le nom de *Mastro Tommaso*, parce qu'il était maître maçon.

Il était entré dans sa centième année en mars dernier. C'était un vieillard robuste et sain. Les jours de fête, il ne manquait jamais de mettre sur sa poitrine la médaille de Sainte-Hélène et son chapeau à haute forme qui comptait lui aussi bien des années.

Mastro Tommaso était aimé de tous et rangé comme un vieux militaire. Il racontait avec plaisir ses exploits, et ce n'est pas sans émotion qu'il parlait de l'empereur.

Gènes. — Nous lisons dans la *Corriere Mercantile* du 21 :

« Ce matin vers 8 heures et demie, une formidable rafale de vent a renversé le kiosque de journaux situé sur la place Corvetto, près de l'église des saints Jacques et Philippe.

« Le propriétaire et un enfant qui s'y trouvaient dedans, ont été grièvement blessés et conduits à l'hôpital.

« Une femme, qui passait près de là, a été jetée contre l'enceinte du square.

« La rafale a causé, dit-on, d'autres dommages.

CAUSERIE

DU GIBIER A PLUMES.

L'énumération de tous les oiseaux sauvages serait beaucoup trop longue; nous nous bornerons aux principaux, tels que le faisan, la perdrix, la caille, la bécasse, la grive, etc.

Le faisan tire son nom et son origine du Phase, rivière de Colchide, d'où l'on prétend qu'il fut transporté en Grèce par les Argonautes. Le faisan passa de Grèce en Italie, et de là chez nous.

L'empereur Caligula faisait un si grand cas du faisan, que c'était la victime qu'il avait réservée pour lui

être offerte dans le temple que les Romains lui avaient consacré de son vivant. Héliogabale nourrissait avec des faisans les lions de sa ménagerie.

Brillat-Savarin a fait l'éloge du faisan dans des pages restées légendaires, qu'on ne saurait essayer de recommencer.

De tout temps les médecins ont permis le faisan aux malades. Il nourrit convenablement, n'est pas excitant, plaît au goût et se digère vite. Les convalescents doivent le manger rôti, sans assaisonnements étrangers, et surtout sans attendre une fermentation avancée. Dès que l'odeur se développe et que l'oiseau, suspendu par les pattes, laisse tomber une ou deux gouttes de sang par le bec, il est à point pour les estomacs délicats.

La perdrix partage avec le faisan la royauté de la table depuis l'antiquité grecque et romaine.

Aristote en parle dans des termes qui prouvent tout le prix que les Grecs y attachaient. Les Romains en étaient également très friands, et ils paraissent même en avoir connu des espèces aujourd'hui disparues. L'île de Chio en produisait, du temps de Strabon, d'aussi grosses que des poules; et un roi des Indes fit cadeau, dit-on, à l'empereur Auguste d'une perdrix aussi grosse qu'un vautour.

La perdrix grise est commune dans toute la France; la perdrix rouge est beaucoup plus grosse et plus rare; on la rencontre surtout dans le sud-ouest de la France. La perdrix rouge est généralement plus estimée, quoique son habitat doive tendre à la rendre plus dure, d'ailleurs elle coûte plus cher. Pourtant, la perdrix grise a « plus de fumet, de jus, de saveur », d'après le témoignage d'Elzéar Blaze, qui dit en avoir fait vingt fois l'expérience en compagnie d'amateurs distingués.

Les jeunes perdrix se mangent rôties; les vieilles perdrix se mangent à la casserole. On distingue une jeune perdrix d'une vieille à la dernière plume de l'aile qui se termine en pointe au lieu d'être arrondie et à la couleur des pattes qui sont jaunes, tandis que chez les vieilles elles sont presque noires. En outre, les pattes sont fines et lisses chez les jeunes, elles sont écailleuses chez les vieilles.

Certains gourmets prétendent reconnaître au goût la cuisse sur laquelle une perdrix se couche; ils disent qu'elle est meilleure et qu'elle a plus de fumet. Mais il faut un palais bien subtil pour faire cette différence, et beaucoup de dégustateurs habiles ne peuvent y parvenir.

La chair du perdreau est ferme, facile à digérer, d'un goût fin et d'un fumet agréable. L'addition des truffes n'est pas nécessaire pour lui donner du parfum, et même les truffes doivent être absentes du perdreau que l'on donne aux malades.

D'après Lémery, « c'est le meilleur oiseau dont on puisse se nourrir ».

Peu de viandes sont aussi agréables aux convalescents, et mangées par eux avec moins de dangers.

Les cailles, dont nous sommes redevables à l'Asie, arrivent chez nous avec le soleil du printemps. Elles voyagent par bandes et s'abattent sur tout le littoral de la Méditerranée, en Afrique, en Grèce, en Italie, en France, en Espagne.

On lit dans les livres saints que, pendant le séjour des Hébreux au désert, dans le voisinage du Sinai Dieu leur envoya une nuée de cailles si abondante, que chacun put en manger. Ce qu'en recueillaient autrefois les habitants de la Sicile, de l'Italie et de la Provence, était incalculable. On rapporte que l'évêque de Capri, n'ayant d'autre revenu que la dime des cailles que l'on prenait dans son île, en touchait dix à douze mille livres de rente.

Les cailles que l'on tue après la moisson présentent ordinairement un état de graisse devenu proverbial. Dans cet état, la caille possède une chair délicate, substantielle, généralement appréciée. Pourtant elle convient moins aux convalescents que la perdrix, à cause de la graisse qui en rend la digestion pénible à quelques estomacs, mais, d'après le docteur Delaporte, elle convient mieux que la bécasse ou la grive.

De l'avis de tous les gourmets, les cailles doivent être mangées rôties. C'est une faute grave de les servir en salmis ou en pâtes, parce que le parfum de la caille disparaît facilement dès qu'elle est dans un liquide quelconque. Le plus ordinairement, on plume la caille, on la vide, on l'enveloppe de lard, on la place dans une feuille de vigne reployée, et on la fait cuire en brochettes sur une lèche-frite garnie de rôties qui s'humectent de sa graisse.

Il nous reste à parler de la bécasse, de la grive et du gibier d'eau. C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

S. M. l'impératrice Eugénie est en ce moment à Paris, d'où elle repartira, lundi, directement pour l'Angleterre. L'auguste voyageuse est descendue chez M^{me} la duchesse de Mouchy: les cheveux tout blancs, le teint d'une pâleur extrême, elle marche en s'appuyant sur une canne en ébène à bec de corbin. Toutefois, les eaux que l'impératrice vient de prendre en Allemagne ont eu un heureux résultat pour sa santé et lui présagent un hiver moins pénible que celui de l'année passée.

L'agitation commence pour les successions académiques disponibles. Il y a bien des années que nous ne cessons de combattre ici en faveur de la candidature de Jules Lacroix, dont l'Odéon va reprendre la belle traduction du *Macbeth* de Shakespeare. Cette fois, nous ne marchons plus seuls dans cette campagne, et un grand mouvement de presse se produit en l'honneur du poète. Malheureusement l'état de la vue de Jules Lacroix ne lui permet pas de faire les visites d'usage: l'Académie voudra-t-elle se montrer aussi indulgente envers lui à cette occasion qu'elle le fut naguère pour Jules Janin et le duc d'Aumale, et le dispenser de cette formalité? Elle s'honorerait en agissant ainsi et obtiendrait un bon point de l'opinion publique — ce qui n'est pas toujours son cas.

M^{me} de Cassin, mère de la princesse de Monteforte, et dont le bel hôtel de la place de l'Arc-de-Triomphe, à l'angle des Champs-Élysées, est un véritable musée de chefs-d'œuvre, vient de prêter les toiles les plus importantes de sa galerie à la Société Philanthropique pour être exposées dans la salle de M. Georges Petit, rue de Sèze, à partir du 1^{er} octobre, au profit des asiles de nuit pour femmes et des dispensaires pour enfants, fondés par cette Société. Cet acte de générosité est une bonne fortune, non seulement pour l'œuvre qui le motive, mais pour le public qui va pouvoir contempler nombre de chefs-d'œuvre, parmi lesquels un portrait superbe de Rembrandt; la *Salomé*, d'Henri Regnauld; le *Masacre de l'évêque de Liège*, de Delacroix; l'*Allée des Châtaigniers*, de Théodore Rousseau; le *Mariage Espagnol*, de Fortuny, etc., etc.

La mort vient d'emporter un des plus sympathiques représentants de la noblesse du Midi, le marquis de Coriolis, qui a succombé en quelques jours à son château de la Salle, près de Marseille. Tout jeune, il avait été marin; quand la guerre de 1870 éclata, malgré son âge avancé, il revêtit l'uniforme de soldat et fut un des héros de la défense du pays. Après la guerre, il se fit un des plus ardents apôtres d'une restauration monarchique en France.

Ses obsèques avaient attiré, à l'église des Caillois, dont dépend le château de la Salle, une foule immense. M^{sr} l'archevêque d'Aix a donné l'absoute et prononcé l'oraison funèbre du défunt en des termes qui ont tour à tour fait battre le cœur et mouillé la paupière des assistants.

On s'est beaucoup ému à Paris d'un accident arrivé au jockey Andrews sur un champ de course suburbain, accident que d'aucuns allaient jusqu'à qualifier d'attentat. Une polémique à ce sujet vient d'amener une rencontre à l'épée entre M. A. de Saint-Albin — rédacteur sportif au *Figaro* sous le nom de *Robert Milton* — et M. Xau, rédacteur au *Gil Blas*. Ce dernier a été légèrement blessé.

M. Camescasse, de retour à Paris, jeudi, a déclaré qu'il allait s'occuper personnellement de la question des courses suburbaines et de leurs tours et détours.

On connaît l'énergie du préfet de police. On peut donc être certain que, s'il y a lieu de sévir, justice sera faite.

A propos de chevaux, le marquis de Viti de Marco, attaché à l'ambassade d'Italie, a fait, cette semaine, à l'avenue du Bois de Boulogne, une chute de cheval à laquelle il a succombé quelques heures après, à l'hôpital Beaujon où on l'avait transporté. Des soins touchants ont entouré la dépouille mortelle du malheureux défunt, dont les obsèques ont eu lieu à Saint-Philippe-du-Roule, conduites par S. Exc. l'Ambassadeur d'Italie, accompagné de tout le personnel de l'ambassade.

Le deuxième centenaire de Corneille ne sera pas célébré qu'à Rouen. On le célébrera par un service solennel, le 1^{er} octobre, à Saint-Roch, où repose son corps et dont il était le paroissien à sa mort, comme habitant rue d'Argenteuil.

Les sociétaires du Théâtre-Français ont été convoqués par l'abbé Millault à cette cérémonie, et plusieurs parmi eux doivent s'y rendre.

A l'Odéon, le *Mari*, une pièce aux péripéties violentes et aux coups de théâtre quelque peu forcés de MM. Nus et Arnould, vient de remporter un succès d'émotion. M^{mes} Tessandier et M. Porel ont eu les honneurs de la soirée. Mais, Seigneur puisque le divorce est rétabli, quand donc le théâtre nous délivrera-t-il des scènes de ménage ?..

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS

Les effets capricieux de la foudre ne doivent surprendre personne, tant ils sont nombreux. Voici un nouvel exemple des bizarreries manifestées par l'électricité atmosphérique. Le phénomène s'est produit à Campan (Hautes-Pyrénées), le 24 juillet dernier.

A côté du bâtiment du télégraphe, se trouve une petite maison composée d'une seule chambre, recevant son jour par la porte d'entrée, et qui, pour le moment, se trouvait dans l'obscurité. La porte étant fermée à cause de l'orage, il y avait un homme malade au lit, et une femme, près de la cheminée, allaitait un enfant. La surprise et l'effroi de ces gens furent grands, en voyant entrer, par la porte fermée, une masse de feu qui ne fit qu'un pas dans la chambre qu'elle éclaira d'une vive clarté pendant quelques secondes, après quoi elle sortit par le même chemin sans faire aucun mal ni aucun dégât.

Cet effet est ce qu'on appelle le tonnerre en boule, la foudre globuleuse ; malgré les recherches des physiciens sur ce surprenant météore, la cause en est restée ignorée jusqu'ici. Cependant, pour être juste, il faut dire qu'un savant très ingénieux, M. G. Planté, est arrivé à reproduire des effets analogues dans son laboratoire, sur une toute petite échelle, il est vrai, mais qui n'en est pas moins de nature à lui faire espérer qu'il arrivera définitivement à réunir toutes les circonstances du phénomène, de manière à en donner une explication complète.

Arago a rangé cette sorte d'éclairs dans la troisième classe : tandis que les éclairs ordinaires ont une durée extrêmement courte, les globes de feu sont visibles pendant une ou plusieurs secondes de temps. Ils se transportent des nuages à la terre avec assez de lenteur pour que l'œil les suive nettement dans leur marche et apprécie leur vitesse. Les espaces qu'ils embrassent sont circonscrits, nets, définis, et d'une forme qui doit peu différer de la sphère.

En 1809, le tonnerre s'introduisit par la cheminée, dans la maison de M. Sultan, à Newcastle-sur-Tyne. Après l'explosion, plusieurs personnes virent par terre, à la porte même du salon où elles se trouvaient réunies, un globe de feu immobile ; ce globe s'avança ensuite jusqu'au milieu du salon, se divisa en plusieurs fragments, qui eux-mêmes, firent explosion comme les étoiles d'une fusée.

Parmi les citations faites par Arago, se trouve celle d'un navire de la Compagnie des Indes, qui fut frappé par un éclair globulaire, lequel produisit une violente détonation, tua raide un matelot et en blessa grièvement un autre.

Pendant qu'un orage grondait sur la paroisse Steeple-Arton (Willshire), on vit, dans les airs, un globe de feu osciller pendant assez longtemps au-dessus du village, et se précipiter ensuite verticalement sur les maisons, où il produisit beaucoup de dégâts.

Les révérends qui se trouvaient dans une pièce du presbytère virent tout à coup apparaître, à la hauteur de leur figure et à environ un pied de distance, un globe de feu entouré d'une fumée noire. En éclatant, il fit un bruit comparable à celui d'un grand nombre de pièces de canon qui partiraient à la fois.

Une vapeur fortement sulfureuse se répandit aussitôt après.

L'un des témoins du fait fut dangereusement blessé. Son corps, ses habits, ses souliers, sa montre, présentaient tous les signes qu'amène un coup de foudre ordinaire.

Des lumières de différentes couleurs remplissaient l'appartement et éprouvaient les plus vifs mouvements d'oscillation.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais ceux-ci suffisent pour convaincre de la réalité de cette forme de l'électricité atmosphérique et de ses effets extraordinaires et surprenants.

La chaloupe canonnière danoise, la *Fylla*, est de retour aux Orcades des régions arctiques, où elle avait été envoyée par le gouvernement danois pour une expédition d'exploration topographique. Ce navire a fait un très heureux voyage qui a duré près de quatre mois et qui s'est étendu tout le long de la côte du Groenland jusqu'au 70^e degré de latitude nord.

Sa mission comprenait une exploration scientifique des glaciers terrestres de cette contrée, des sondages, des dragages et des observations météorologiques là et dans le détroit de Davis, la baie de Baffin et la baie de Disco. Elle a rapporté plusieurs spécimens inconnus ramenés par la drague, les plus grandes profondeurs atteintes étant de 900 brasses. Des collections de valeur ont été recueillies dans toutes les branches des sciences naturelles, sous la direction du professeur Warming pour la botanique, du docteur Topsis pour la minéralogie, du docteur Holmin pour la zoologie.

Le baron Holmfelda était attaché comme artiste à l'expédition.

Les collections renferment une pierre météorique dont le poids est évalué à plus de 2,000 livres. Le vaisseau avait pour instructions de prêter toute l'assistance possible à l'expédition Greeley, mais les survivants en avaient déjà été secourus une semaine avant son arrivée. Le vaisseau qui a un équipage de 84 hommes, avec six canons, est parti pour Copenhague, d'où les détails circonstanciés de son voyage seront prochainement publiés.

La plus grande locomotive du monde vient d'être fabriquée aux Etats-Unis pour le compte de la Compagnie du Sud-Pacifique.

Cet énorme engin, qui porte le nom d'*El Gobernador*, pèse 102,000 kilos, y compris le tender ; il a 14 roues, et sa longueur, toujours y compris le tender, est de 20 mètres. Cette machine est destinée au transport des trains de marchandises sur les pentes escarpées de la Sierra-Nevada.

VARIÉTÉS

Les Banques dans l'antiquité

Nous extrayons d'une remarquable étude parue dans le *Messager de Paris*, les intéressants renseignements qui suivent sur les banques chez les peuples anciens :

On savait qu'il avait existé des banquiers à Rome. Les textes abondent à cet égard.

On savait aussi qu'il en avait existé à Athènes. Il suffit d'ouvrir Démosthènes pour le reconnaître ; mais on s'est demandé s'il avait existé des maisons de banque. On a reconnu, en effet, qu'il a existé à Athènes des maisons de banque, dans lesquelles il y avait plusieurs associés appartenant à des familles différentes, réunis par l'emploi de leurs capitaux.

On avait pensé que ces banques avaient disparu avec la décadence et la ruine de la Grèce ; c'était une erreur. On a constaté depuis que les banquiers athéniens s'étaient en partie réfugiés à Constantinople et qu'ils y avaient maintenu les traditions financières de la Grèce.

De nouveaux travaux ont eu lieu. Il est résulté de ces travaux que les banques grecques ont eu une grande influence pendant les croisades, et qu'à cette époque de nombreux banquiers grecs s'établirent dans l'île de Candie.

Plus tard, ils durent quitter l'île de Candie et se transporter à Chio. De là ils fondèrent un grand nombre de comptoirs en Europe.

Leur supériorité, comme maniement des affaires, se montre partout ; partout ils parvinrent à de brillantes situations. On ne saurait recommander à nos élèves de l'école d'Athènes un sujet d'études plus curieux que celui de l'histoire des banques grecques de

puis l'époque de Démosthènes jusqu'au massacre de Chio.

Mais cette pratique de la banque, de qui les Grecs la tenaient-ils ? On est bien revenu aujourd'hui sur les spontanités universelles du génie grec. On est forcé de reconnaître que les Grecs ont en grande partie reçu du dehors les principaux éléments de leur civilisation.

Dans ces conditions, les banques pouvaient fonctionner ; effectivement on a trouvé dans Babylone des briques sur lesquelles étaient inscrites certaines opérations d'une grande banque qui a fonctionné environ 760 ans avant l'ère chrétienne, maison Egibi et Compagnie, qui est, jusqu'à présent la banque la plus ancienne que l'on connaisse. Était-ce une banque particulière ? Était-ce une banque nationale, une banque d'Etat ? On n'a pu encore le savoir, mais ce qui est beaucoup plus important, il a été possible de réunir une série de briques établissant que pendant 150 ans au moins, de 700 à 550 ans avant Jésus-Christ, la banque Egibi a fonctionné. Il est à présumer qu'elle dut cesser ses opérations après la prise de Babylone par Darius, sauf à les transporter à Suse ou à Écbatane.

La banque, en effet, ne peut s'exercer qu'en pleine sécurité. Elle caractérise les civilisations où les relations économiques des hommes jouissent de garanties indiscutables.

Tout indique que les banquiers grecs ont été initiés à la pratique de la banque par les Phéniciens, avec lesquels ils ont eu longtemps les plus étroites relations. Quant aux Phéniciens, il est plus que probable qu'ils avaient eux-mêmes emprunté aux grands empires de Ninive et de Babylone les éléments de leur science financière.

On sait quelle prodigieuse quantité de documents écrits Nive et Babylone nous ont laissés. Ce sont des briques cuites au soleil et incrustées de traits au moyen d'une sorte de stylet. Ces traits sont les caractères d'une ou de plusieurs langues qu'on lit aujourd'hui aussi facilement que l'hébreu. Des bibliothèques entières de ces briques ont été déterrées, sous des amas de décombres aussi élevés que des collines. Dans ces bibliothèques, on a trouvé des écrits de toute sorte, notamment des comptes courants, des lettres de crédit et même des lettres de change au porteur. On a également rencontré des correspondances de banquiers, et par suite la preuve qu'il y avait eu, à Babylone, des maisons de banque changeant les monnaies, acceptant les dépôts, faisant des prêts et familières avec les affaires de change.

De sorte que les banques grecques, qu'on considérerait comme les premiers essais de la banque, sont presque des succursales des banques des grands empires de la Mésopotamie.

Dans la séance d'inauguration de l'institut des banquiers de Londres, en 1879, M. Lubbock, banquier à Londres, président, a lu un discours sur l'histoire des banques à Babylone. Déjà un très grand nombre de briques avaient pu être déchiffrées, grâce à la découverte de l'alphabet des langues cunéiformes, l'une des plus belles œuvres de notre siècle. On a trouvé sur ces briques six formes d'obligations commerciales :

- 1^o L'obligation simple, immédiate ;
- 2^o L'obligation à soixante-douze jours de vue, avec clause pénale ;
- 3^o L'obligation avec aval, par l'intervention d'une tierce personne ;
- 4^o L'obligation payable à une huitième personne ;
- 5^o La traite payable d'une place sur une autre, avec le nom du porteur ;
- 6^o La traite payable d'une place sur une autre, sans le nom du porteur.

Jusqu'à présent, il n'a pas été trouvé de traite avec endossement, parce que la brique étant recuite après qu'elle avait reçu les empreintes du stylet, on ne pouvait y rien changer. Mais la traite payable sans le nom du porteur est une véritable traite à ordre.

Les instruments de la circulation fiduciaire se complétaient par ceux de la circulation monétaire. Il

paraîtrait que cette circulation a été double, c'est-à-dire qu'elle avait lieu soit au moyen de monnaies frappées en argent et en cuivre, soit au moyen de métaux précieux en barres, comme le fait a lieu en Chine.

Bolta, qui a tant contribué aux découvertes assyriologiques, avait été nommé consul à Djeddah. Il fut recommandé à un marchand arabe fort riche, qui passait pour le plus grand banquier de l'Arabie et pour l'un des hommes les plus considérables, les plus influents auprès des Arabes.

Ce banquier le reçut tout nu, un chapelet à la main, dans un rez-de-chaussée humide, où il y avait de vieilles nattes. Bolta s'assit sur l'une, et le banquier sur l'autre.

Après une assez longue conversation, quand le banquier arabe eut reconnu à qui il avait affaire, il fit apporter du café et des chibouks, puis, après avoir fumé quelques chibouks, il introduisit Bolta dans une soupente à peine éclairée, d'où il sortit d'un vieux coffre trois ou quatre rayons de splendides bijoux. Il lui dit :

— J'ai tous mes capitaux en bijoux : c'est ici, faute de sécurité, le seul moyen de faire la banque ; et si vous me voyez pauvre et ruiné, c'est que je ne dois pas laisser supposer au pacha de Djeddah qu'il gagnerait quoi que ce soit en me tranchant la tête.

Les lettres de ce singulier banquier circulaient dans tout l'Yemen, comme les billets de banque en Europe.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la demoiselle Jeanne KOHL sont invités à se rendre, le 4 octobre prochain, à 9 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la reddition de compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité de la faillite.

Monaco, le 27 septembre 1884.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco, sise rue du Tribunal, n^o 2.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

L'Administration des Domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son Receveur, M. Antoine Lombard, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco,

A acquis de monsieur Joseph Marquet, entrepreneur des travaux publics, propriétaire, demeurant à Monaco, quatre parcelles de terrain, détachées d'une plus grande propriété sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Moneghetti prolongée, faisant partie de la section B du cadastre.

La première portant le numéro 455 du cadastre, comprise dans l'ancien chemin desservant les propriétés du vendeur, et des consorts Strafforelly, d'une contenance approximative de un are soixante-onze centiares.

La deuxième portant le numéro 455 bis, sise au même endroit, d'une contenance approximative de cinq ares quatre-vingt-huit centiares.

La troisième portant le numéro 469, complantée d'oliviers, d'une contenance d'environ soixante-quatorze centiares.

La quatrième portant le numéro 471, en nature de rochers, d'une contenance d'environ sept ares trois centiares.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de vingt mille francs.

Les personnes ayant sur les immeubles susdésignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire, dans la quinzaine de la transcription, au bureau des hypothèques de Monaco, où les contrats susénoncés vont être immédiatement transcrits.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques

actions ou droits réels sur ces immeubles, elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal n^o 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, rendu définitif par un autre acte reçu par M^e Valentin, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, monsieur Marie-Ange Casanova, comptable à l'Administration de la Société des Bains de Mer de Monaco, et madame Marie-Hortense Bonnet, commerçante, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de M. Edmond Blanc, propriétaire, et de madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc, princesse Radziwill, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie prince Radziwill, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, demeurant tous à Paris, et ayant élu domicile à Monaco en la même étude,

Deux lots de terrain contigus l'un à l'autre, situés à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue des Spelugues, le premier d'une superficie de deux cent vingt mètres et le second d'une superficie de soixante mètres, environ, portés sous les numéros 306 et 307 de la section D du cadastre, et tenant dans leur ensemble, de l'ouest par l'avenue reliant l'avenue des Spelugues, de l'est et du nord, aux terrains restant aux vendeurs.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de cinquante-trois mille francs.

Aux termes d'un autre contrat reçu par ledit M^e VALENTIN, notaire, le même jour quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, rendu définitif par un autre acte reçu par M^e Valentin, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, monsieur Jean-Joseph Cayron, propriétaire du fonds de l'hôtel Bristol, et madame Mathilde-Charlotte Dymphne Van Geffen, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, ont acquis de monsieur Edmond Blanc, propriétaire, et de madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc, princesse Radziwill, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie prince Radziwill, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Bize, propriétaire, demeurant tous à Paris, et ayant élu domicile en la même étude,

Un lot de terrain situé à Monaco, au quartier de Monte Carlo, sur l'avenue des Spelugues, d'une superficie de trois cents mètres carrés, dont quinze mètres de façade au sud, et vingt mètres de profondeur au nord, porté sous le numéro 306 de la section D du cadastre, et tenant de l'est, du nord et de l'ouest, au terrain restant aux vendeurs, et du sud, à l'avenue des Spelugues.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de soixante mille francs.

Aux termes d'un troisième contrat reçu par ledit M^e Valentin, notaire, ledit jour quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, rendu définitif par un autre acte reçu par M^e Valentin, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, monsieur Célestin Pillet, coiffeur, et madame Valentine Marie Dubay, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de monsieur Edmond Blanc, propriétaire, et de madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc, princesse Radziwill, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince Radziwill, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, demeurant tous à Paris, et ayant élu domicile à Monaco, en la même étude,

Un lot de terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue des Spelugues, porté sous le numéro 306 de la section B du cadastre, et tenant : du midi, à l'avenue des Spelugues; de l'est, de l'ouest et du nord, aux terrains restant aux vendeurs.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de neuf mille francs.

Les expéditions de ces trois contrats, transcrites au bureau des hypothèques de Monaco, ont été déposées au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour d'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les immeubles qui viennent d'être désignés, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur ces immeubles.

Monaco, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre. Signé : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 Septembre 1884

| | |
|--|------------|
| MENTON, b.-g. Linda, fr., c. Rey, | vin. |
| CANNES, b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, | sable. |
| ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, | id. |
| ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, | id. |
| ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, | id. |
| ID. b. Gambetta, fr., c. Orizio, | id. |
| ID. b. Deux-Sœurs, fr., c. Bogrio, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso, | id. |
| ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, | id. |
| ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, | id. |
| ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, | sable. |
| NICE, vapeur Niçois, fr., c. Ricci, | passagers. |

Départs du 22 au 28 Septembre 1884

| | |
|--|------------|
| SAINT-TROPEZ, b. Vengeur, fr., c. Palmaro, | sur lest. |
| MENTON, b.-g. Linda, fr., c. Rey, | id. |
| CANNES, b. Alexandre, fr., c. Mangiapan, | id. |
| ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, | id. |
| ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, | id. |
| ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, | id. |
| ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, | id. |
| ID. b. Gambetta, fr., c. Orizio, | id. |
| ID. b. Deux-Sœurs, fr., c. Bogrio, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso, | id. |
| ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, | id. |
| ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, | id. |
| ID. b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné, | id. |
| NICE, vapeur Niçois, fr., c. Ricci, | passagers. |

SOCIÉTÉ ANONYME

DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS à Monaco

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que les nouveaux titres de la Société sont à leur disposition, au siège de la Société à Monaco, à partir de ce jour, à raison de DEUX CENTS titres d'actions nouvelles contre la remise de chacun des titres de CENT actions anciennes munis de leurs feuilles de coupons d'intérêts et de dividendes, jouissance premier mai 1884.

Monaco, le 25 août 1884.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HOUSE AGENT Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de bonnes conditions

S'adresser :

à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

BONNE OCCASION

CHAISES RUSTIQUES de Jardin à VENDRE en totalité ou en partie

S'adresser à Monte-Carlo-Hôtel



QUINA LAROCHE ÉLIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Très-agréable, cet ÉLIXIR est à base de Banyuls, contre Anémie, Affections d'estomac, Fièvres invétérées. PARIS, 22, RUE DROUOT & LES BONNES PHAR[^]

MAISON MODÈLE F. Faraldo

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

des RR. PP. Bénédictins Olivétains de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : Petit flacon, 2 fr. ; grand flacon, 4 fr.

Parfumerie des premières fabriques de Paris

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1884.